



Rémunération créateurs de contenu.

Par MartinS

Bonjour,
je souhaite actuellement me lancer dans un projet de création d'application mobile, cependant, je me pose de nombreuses questions sur la fiscalité lors de versement d'argent aux créateurs de contenu de ma plateforme. Faut-il que mes créateurs possèdent un cadre fiscal comme une entreprise ? (et est-ce que c'est de mon devoir de le vérifier) Doivent-ils fournir des justificatifs d'identité ?...
Merci d'avance pour votre réponse.

Par Hibou Joli

Bjr,

Votre question manque de précisions quant à la nature de ces "contenus" et du statut du créateurs : soit il est salarié, soit il demandera des droits d'auteurs...